

Le dossier présenté est cohérent et très argumenté ; il est indéniable que les installations dédiées à la majorité des habitants de la commune sont dans un état indignes de la richesse de cette commune et ce depuis très longtemps.

Cependant, la procédure d'expulsion pose différentes questions au-delà de l'acte négatif qui inaugurerait le démarrage des travaux. Bétonner une terre fertile et expulser de force l'agriculteur qui la cultive à la suite de sa famille est une action qui ne devrait être retenue que dans l'impossibilité d'agir autrement.

Or, à ma connaissance, un seul projet a été exprimé et soumis au vote des conseils municipaux par la mairie, celui qui ciblait le champs Tortu.

Cette situation appelle au moins trois questions:

- Y a-t-il eu depuis deux décennies la publication d'un appel à projet avec cahier des charges ouvert à différents architectes afin de concevoir des projets alternatifs sans nécessité d'expulsion ?

- Existe-t-il un obstacle pour y procéder maintenant ?

- Pourquoi cette commune dont la richesse fait la fierté de son édile, n'a-t-elle pas été capable depuis toutes ces années de négocier un dédommagement convenable pour l'agriculteur ?

Recourir à une expulsion est un échec.